

MEKOR DAAT  
19 Rue du chemin  
vert 93800 Epinay  
sur seine  
Tel: 01.42.35.35.81  
Port: 06.81.56.22.53

# HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT  
ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5768 / 2008

FEBRIER 2008

Retrouvez nous sur  
notre site Internet:  
[www.ravbenchetrit.com](http://www.ravbenchetrit.com)



Prière de  
respecter la  
sainteté de ce do-  
cument et de ne  
pas le jeter ou le  
transporter le  
Chabbath

Ce feuillet est  
dédié à la  
mémoire de  
Rav Ishak Ka-  
douri Z"l, de  
David ben Hanna  
Z"l et de Ilan  
Halimi Z"l, de  
Rav Israël de  
Sarcelles.

Et la réfouah chélé-  
ma de :  
Avraham ben sem-  
ha  
Semha bat Freha  
Méssod ben Kamra  
Kamra bat Saada

VOUS DÉSIREZ  
PRENDRE EN  
CHARGE UN  
FEUILLET (100€)  
APPELÉZ DAVID AU  
06 81 56 22 53

## *Kiddouch et premier repas de Chabbat*

1. Au retour d'Arbit nous récitons devant la table sabbatique le *Chalom Alékhem* souhaitant la bienvenue aux anges qui, d'après la tradition, nous accompagnent à la sortie d'Arbit; puis nous entonnons l'hymne *Echète 'Hayil* de louange à la femme vertueuse. Ce chapitre des Proverbes 31 de Salomon, contient des idées très profondes. Il se compose de 22 versets commençant chacun par l'une des 22 lettres de l'alphabet suivant l'ordre Alef, Bet..., et correspondant aux 22 conduits célestes par lesquels se déverse sur nous une grande bénédiction des mondes supérieurs.

2. Il est d'usage de bénir ses enfants le soir de Chabat par cette phrase "*Yéssimkha Elokim*"... "Que D. fasse que tu ressembles à Efraïm et Ménaché (pour les fils), "Que D. fasse que tu ressembles à Sarah, Rivka, Rachel et Léa" (pour les filles) suivie des versets de *Birkat Cohanim: Yévarékhékha A...*

### **Le Kidouch**

1. Sans s'attarder on prononce le *Kidouch*. Rambam déduit du verset: "Souviens-toi du jour de Chabat pour le sanctifier", l'obligation de la Torah de sanctifier le Chabat à son entrée par la louange du *Kidouch*. Les Sages ont prescrit de réciter cette louange sur un verre de vin. Le *Kidouch* comprend les mêmes quatre versets de *Vaykhoulou* prononcés à *Arbit*, suivis d'une bénédiction de louange à D. pour le précepte du Chabat.

2. L'obligation du *Kidouch* incombe à tous, hommes et femmes.

On fait honneur au Roi lorsqu'une assistance nombreuse s'unit en une bénédiction commune. Conformément à ce principe, le maître de maison prononce le *Kidouch* pour tous en pensant que lui-même et les autres remplissent ainsi leur obligation. Chacun des assistants doit également avoir l'intention de s'acquitter de son devoir en écoutant le *Kidouch* et en répondant Amen.

3. Il est interdit de manger quoique ce soit avant le *Kidouch*, ni même de boire de l'eau.

4. On dit le *Kidouch* sur une coupe pleine de vin, non acide, ou bien sur du jus de raisin ou du vin de raisin sec. La coupe doit contenir un minimum d'un *Réviit* (volume évalué à 150 cm<sup>3</sup> selon certaines décisions et à 86 cm<sup>3</sup> selon d'autres). On s'assure à l'avance que la coupe n'a ni entaille, ni fissure.

5. Pendant la récitation du *Kidouch* du soir de Chabat, toute l'assistance doit être debout.

6. Le *Kidouch* précède le repas et ne peut avoir lieu qu'à l'endroit et au moment du repas. Pendant sa récitation, les deux *'Halot* déjà posées sur la table avant l'entrée de Chabat, doivent être recouvertes d'un couvre-pain.

7. En commençant le *Kidouch* on contemple les bougies de Chabat, et à la *Bérakha* on fixe son regard sur le contenu de la coupe. A la fin du *Kidouch* on s'assoit pour boire le vin.

8. La personne qui prononce le *Kidouch* doit boire après sa récitation au moins plus de la moitié d'un *Réviit* de la coupe. Il peut également se contenter de goûter et de donner à boire cette quantité à l'un des convives. A la limite, chacun peut boire un peu de manière que la quantité requise soit consommée par la combinaison de tous les participants.

9. Si on a récité le *Kidouch* dans l'intention de manger immédiatement, et que suite à un empêchement on a tardé à se mettre à table, on n'est pas tenu de répéter le *Kidouch*, à condition qu'on ne se soit pas éloigné de l'endroit où l'on a dit *Kidouch*. Mais si on a dû sortir, il faut répéter le *Kidouch*.

10. Si on veut boire du vin pendant le repas, on ne redit pas la *Bérakha*. Cette *Bérakha* "*Haguéfène*" sur le *Kidouch* s'applique à tous les vins bus pendant le repas

11. Si on ne dispose pas de vin, on dit *Kidouch* le soir de Chabat sur le pain et le matin sur une autre boisson telle que la bière. Le *Kidouch* sur le pain se récite de la façon suivante. On commence par *Nétilat Yadayim* (ablution rituelle avant le repas), suivie de sa *Bérakha*. Sans s'interrompre pour parler, on prononce de suite le *Kidouch: Yom Hachichi Vaykhoulou* jusqu'à *Laassot*. On découvre le pain et on dit:

*Baroukh Ata Ado-nay Elo-hénou Melékh Haolam Hamotsi*

*Lé'hem Mine Haarets* (cette *Bérakha* remplace celle de *Boré Péri Haguéfène*). Sans goûter le pain, on poursuit le *Kidouch* jusqu'à la fin de *Mékadech Hachabat* et c'est alors qu'on coupe et qu'on mange le pain.

12. Celui qui prie *Arbit* et rend témoignage de la Création en prononçant *Vaykhoulou* est accompagné par deux anges qui posent la main sur sa tête et lui disent: "tes péchés ont disparu, tes fautes sont pardonnées".

#### **Devoir de compléter 100 Bérakhot le Chabat**

Conformément à l'obligation de prononcer chaque jour au moins cent Bérakhot, vu le petit nombre de Bérakhot récitées le Chabat dans les prières (la *Amida* n'en contient que 7 au lieu de 19 les jours de semaine), nous devons chercher l'occasion pendant Chabat de réciter des Bérakhot sur des fruits ou sur des plantes aromatiques pour compléter le nombre de Bérakhot requis.

#### **Oneg Chabat: La réjouissance du Chabat**

1. "Tu considéreras le Chabat comme un délice" (Isaïe 58, 13). C'est une Mitsva de fêter le Chabat par des repas copieux et savoureux: poisson, viande, arrosés de vin et autres mets et desserts délicieux.
2. Chacun a l'obligation de prendre pendant le Chabat trois repas (*Séoudot*) avec du pain: l'un le soir et les deux autres pendant la journée.
3. La *Bérakha* de *Hamotsi* qui précède ces trois repas doit être dite sur 2 pains entiers. (*Lé"hem Michné*), en souvenir de la manne qui tombait chaque vendredi en portions doubles (pour ce jour-là et pour le Chabat).
4. Ces trois repas sont accompagnés de chants et de louanges à D. (*Zémirot*) en l'honneur du Chabat, ainsi que de commentaires de Torah. Une telle atmosphère à table contribue énormément à la structuration de la famille, à son renforcement spirituel et à l'acquisition par les enfants des valeurs éducatives juives.
5. Celui qui observe les trois repas de Chabat sera épargné de trois catégories de souffrances: celles de l'époque messianique, de la peine de Géhinam, et de la guerre de *Gog* et *Magog*. Celui qui fête le Chabat, verra ses vœux réalisés et recevra en récompense un héritage illimité.

#### **Le Premier repas: (Séouda Richona)**

Le premier repas suit le *Kidouch* immédiatement. Après "*Nétilat Yadayim*", le chef de famille prononce la Bérakha de "*Hamotsi*" sur les deux pains entiers qu'il soulève, puis il coupe le pain inférieur pour lui et pour les convives. (Nous avons détaillé plus haut les lois relatives à *Netilat Yadayim*, *Hamotsi*, l'attitude à table, *Zimmoun* et *Birkat Hamazone*). Il est recommandé à la fin des trois repas de Chabat de prononcer le *Zimmoun* sur un verre de vin.

Dans *Birkat Hamazone* on intercale le morceau "*Retsé Véha'halitsénou*" avant la Bérakha de *Boné Yérouchalayim*. Si on a oublié de le réciter, il faut répéter *Birkat Hamazone*.

*Ces Halakhot sont tirées du Choulkhane Aroukh abrégé de Rabbi M. Hassan*